

CONDITIONS GENERALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT NVBK

Le texte juridique est celui-ci dans la langue du siège social.

1. Sauf pour les conditions particulières, mentionnées au recto de la facture, et à l'exclusion de toute autre, les conditions ci-dessous s'appliquent.
2. Les prix sont basés sur les valeurs actuellement valables des biens et services. Si ces modifications sont apportées, nous nous réservons le droit d'ajuster les prix proportionnellement.
3. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas le vendeur. Le retard de livraison ne donne droit à aucune indemnité ni à la résiliation du contrat.
4. Les réclamations concernant la livraison doivent nous parvenir dans les huit jours suivant la réception de la livraison et en tout cas pour l'utilisation ou la livraison de la marchandise.
5. La réclamation contre la facture doit être formulée par écrit dans les huit jours suivant la date de facturation. Vous êtes prié de toujours indiquer la date et le numéro de la facture.
6. Toutes les factures sont payables en espèces, sauf indication contraire.
7. En cas de non-paiement de la facture dans le délai imparti, des intérêts de retard seront dus de plein droit, sans mise en demeure préalable, à hauteur de 12% par an sur le montant de la facture. De plus, une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture, avec un minimum de 50 €, est payable à titre de clause de dommages et intérêts et sans mise en demeure préalable.
8. En cas d'annulation de la commande / demande, l'acheteur devra également une indemnité forfaitaire de 15% de la valeur de la commande, avec le même minimum de 50 €, sous réserve de la possibilité expresse de dommages plus importants exiger
9. Tant que les marchandises livrées n'ont pas été payées, elles restent la propriété du vendeur. Cependant, le risque passe à l'acheteur à partir de la date de conclusion du contrat.
10. En cas de litige, seuls les tribunaux ou le juge de paix ont compétence territoriale sur le lieu où le vendeur a son siège social, son siège ou sa résidence.
11. En cas de commandes et / ou demandes acceptées par notre représentant, celles-ci ne sont contraignantes qu'après confirmation écrite de notre commande.
13. Si l'acheteur n'a pas payé à la date qui lui a été communiquée, nous nous réservons le droit, après l'expiration d'un délai de quinze jours, de considérer l'accord comme dissous et ce sans mise en demeure préalable. Le stockage de la marchandise en attente de livraison ou d'enlèvement a lieu aux frais et risques de l'acheteur.
13. Si, à la suite d'un cas de force majeure, d'une grève, d'un lock-out, etc., nous ne sommes pas en mesure d'exécuter l'accord, nous nous réservons le droit de résilier l'accord sans réclamer aucune indemnité.
14. Nous nous réservons également le droit de considérer l'accord comme étant résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de faillite, d'insolvabilité manifeste ainsi qu'en cas de modification de la situation juridique de l'acheteur.
15. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit d'interrompre d'autres fournitures, services et services.
16. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de considérer le contrat comme résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable, pour tout ou partie non encore exécuté.
17. Les marchandises sont expédiées aux risques et périls de l'acheteur. Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur, sauf indication contraire.